

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE	Mme Isabelle BRUYNEEL	M. Gilles MANCEL
Mme Noëlla ROMMEL	M. Sébastien Aristide	Mme Petya MARINOVA
M. Christian MANCIP	BOULE	Mme Alexandrine
M. Alain MARCELIN	Mme Rosine CARILLO	MEYNAUD
Mme Magali LORA	TRAMIER	M. Jean-Pierre PASCAUD
Mme Christelle ABATE	M. Pierre GAC	Mme Geneviève SIAUD
M. Henri ANDRIEUX	M. Jérémie JEAN	M. Franck VALLON
LOUER	Mme Carole LAURENT	

Ont donné pouvoir :

- Mme Chantal MOCZADLO à M. le Maire
- M. Edouard SCHMID à M. Franck VALLON
- Mme Sandrine SAEZ à M. Gilles MANCEL

Absent : M. Aristide BOULE

Date de convocation : 18 octobre 2022

Secrétaire de séance : Mme Christelle ABATE

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2022 est approuvé.

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

2. Décisions municipales

Rapporteur : Monsieur le Maire

- 2022-150 : Défense des intérêts de la commune de Malaucène devant le tribunal administratif de Nîmes – SCI Serade
- 2022-151 : Défense des intérêts de la commune de Malaucène devant le tribunal administratif de Nîmes – Association quartiers du haut Malaucène

- 2022-152 : Honoraires d’avocat – Recours Charlette Bompard et association « Quartiers du haut Malaucène »
- 2022-165 : Déclaration d’Intention d’Aliéner AP 1077 - Renonciation
- 2022-166 : Déclaration d’Intention d’Aliéner AR 1051 1055 – Renonciation
- 2022-167 : Déclaration d’Intention d’Aliéner AP 459 – Renonciation
- 2022-168 : Déclaration d’Intention d’Aliéner AP 197 – Renonciation
- 2022-169 : Accord en faveur de la réalisation d’opérations d’efficacité énergétique dans le cadre du dispositif CEE

Monsieur Gilles MANCEL demande des précisions sur les décisions n° 150, 151 et 152.
Monsieur le Maire répond qu’il s’agit du litige relatif au lotissement situé chemin de Ratavon.

3. Direction Générale des Services

3.1 – Fond de concours voirie – CoVe

Rapporteur : Monsieur Michel ROURRE

Depuis 2021, le montant du fonds de concours « Voirie » de la CoVe auprès des communes est dissocié du reste de l’enveloppe « fonds de concours classique » soit un montant global de 51 824.00 € attribué pour les années 2021 et 2022.

Ce fonds doit être sollicité au fur et à mesure des dépenses réalisées.

En 2021, la commune a bénéficié d’un premier acompte de 12 177.00 €

Il est précisé que la dernière attribution de ce fonds de concours 2021-2022 aura lieu lors du 1^{er} trimestre 2023, pour prendre en compte les travaux commandés et réglés au service voirie depuis le présent décompte.

Pour 2022, la commune sollicite le versement d’un second acompte de 8 177,00 € selon le tableau ci-dessous :

sollicitation fonds de concours COVE - octobre 2022		frais de fonctionnement d'entretien de la voirie	
Montant des dépenses		Montant des recettes	
		fonds de concours Cove	8 177 €
entretien voirie	25 501 €	autofinancement	17 324 €
TOTAL	25 501 €		25 501 €
dépenses entretien voirie (hors COVE)	année 2021/2022		
détail des dépense réalisées			
fournitures entretien voirie	3 394 €		
réparation matériel	2 230 €		
frais location matériel pour entretien voirie	264 €		
prestations entreprises entretien voirie	19 613 €		
total des dépenses	25 501 €		

Avec l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 14 octobre 2022, le conseil municipal décide de solliciter le fonds de concours à hauteur de 8 177.00 euros.

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Monsieur Gilles MANCEL souhaite des précisions sur la somme de 30 000 € restante.
Monsieur le Maire répond que l'enveloppe utilisée en priorité pour le curage des fossés, le débroussaillage.

3.2 Mandat de déplacement – prise en charge des dépenses réelles

Rapporteur : M. Michel ROURRE

Conformément à la délibération n°115- 2020 du 26 octobre 2020 relative aux frais de déplacement et frais de missions des élus dans le cadre de leur mission, il est prévu qu'il convient de délibérer afin de confier un mandat spécial et permettre le remboursement des frais occasionnés : déplacement, hébergement,

Avec l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 14 octobre 2022, le conseil municipal décide de confier un mandat spécial à M. le Maire, M. Michel Rourre, 1^{er} adjoint et Mme Rachel Anzalone, DGS, afin de se rendre à la 4^{ème} convention annuelle des maires le lundi 14 novembre 2022 à Marseille.

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

3.3 décisions modificatives

Rapporteur : M. Michel ROURRE

Afin de faire face aux dépenses engagées et aux changements d'imputations, il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants en dépenses et en recettes sans impact sur l'équilibre budgétaire.

DECISION MODIFICATIVE SECTION D'INVESTISSEMENT		
dépenses		
art	libellé	montant
2183	matériel bureautique	4 600,00 €
2051	logiciels	4 700,00 €
2184	meublé	- 4 600,00 €
"020	dépenses imprévues	- 4 700,00 €
total		- €

2/

DECISION MODIFICATIVE SECTION de FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
art	libellé	montant	art	libellé	montant
63512	taxe foncière	11 800,00 €	7336	droits de place	11 800,00 €
61558	entretien matériel	3 360,00 €	7788	produits exceptionnels divers	7 976,00 €
651221	entretien bâtiments	5 616,00 €			
"022	dépenses imprévues	- 1 000,00 €			
total		19 776,00 €	total		19 776,00 €

Avec l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 14 octobre 2022, le conseil municipal valide les décisions modificatives présentées.

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Monsieur Gilles MANCEL interpelle Monsieur le Maire sur les actes de vandalisme qui ont eu lieu sur le territoire de la commune et demande des précisions.

Monsieur le Maire répond que des plaintes ont été déposées et l'assurance de la Commune informée.

Il indique que la brigade de gendarmerie est mobilisée, qu'elle patrouille le soir et les week-ends, qu'il est prévenu à chaque évènement.

Monsieur Gilles MANCEL demande si le feu Quartier la Baume a la même origine

Monsieur le Maire répond que l'on ne sait pas.

Madame Alexandrine MEYNAUD relate les cambriolages qui se sont produits en journée et demande s'il est possible qu'il y ait une action de prévention et de communication.

Monsieur le Maire répond que cela est compliqué : la gendarmerie a fait des patrouilles mais il n'a pas eu de retour.

4. Affaires Générales

4.1 – changement des huisseries du bâtiment mairie

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal est informé qu'une consultation a été lancée pour le changement des huisseries de l'hôtel de ville.

Deux offres sont parvenues en mairie.

Le conseil municipal valide l'offre de la société CARUANA pour un montant de 69 947.00 euros HT .

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le Maire précise que les travaux doivent être réalisés sur novembre et décembre 2022.

4.2 – changement du système de chauffage du bâtiment mairie

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal est informé qu'une consultation a été lancée pour le changement de système de chauffage de l'hôtel de ville.

Deux offres sont parvenues en mairie.

Le conseil municipal valide l'offre de la société ANAYA pour un montant HT de 70 353.00 €.

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont nécessaires pour rendre le bâtiment de la Mairie indépendant du système de chauffage de la Résidence l'Oustalet.

Madame Geneviève SIAUD interroge Monsieur le Maire sur le système qui a été retenu. Monsieur le Maire répond que c'est une pompe à chaleur air/air qui sera installée, elle alimentera le rez-de-chaussée, le 1^{er} et le 3^{ème} étage, le 2^{ème} étage étant déjà équipé.

Monsieur le Maire donne des infos sur le système de chauffage par géothermie pour le groupe scolaire.

Madame Alexandrine MEYNAUD dit que ce système est plus cher à la mise en place mais moins cher à l'utilisation.

5. Aménagement Espace

5.1 Déclarations préalables :

Rapporteur : Alain MARCELIN

Avec l'avis favorable de la commission aménagement espace réunie le 10 octobre 2022, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer les déclarations de travaux nécessaires à la poursuite des dossiers ci-après :

5.1.1 *Coupes d'arbres*

Une étude a été demandée au printemps 2022 pour un platane situé au début de l'avenue de Verdun.

Il s'avère que les charpentières de l'arbre sont très abimées et certaines risquent de chuter, en conséquence son avenir est très limité et son abattage est nécessaire.

De plus, il s'avère que 4 arbustes n'ont pas pris racine correctement suite aux travaux sur le Cours des Isnards et il est nécessaire de les retirer.

Il est à préciser que de nouvelles plantations viendront compenser ces abattages.

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Monsieur Gilles MANCEL demande où se situe le platane ?

Monsieur le Maire répond que celui-ci se situe à proximité de l'Eglise, au début de l'Avenue de Verdun.

Madame Alexandrine MEYNAUD demande si l'avis de l'architecte des Bâtiments de France a été demandé.

Monsieur le Maire acquiesce.

Monsieur Gilles MANCEL demande si le platane sera planté au même endroit ?

Il lui est répondu positivement.

Madame Alexandrine MEYNAUD demande quels arbres seront replantés sur le Cours ?

Monsieur Christian MANCIP dit que ce ceux sont des micocouliers.

5.1.2 *Huisseries et chauffage de la mairie*

Dans le cadre du changement des huisseries et du chauffage de l'Hôtel de Ville, il est nécessaire de déposer une autorisation d'urbanisme.

Pour	22
------	----

Contre	0
Abstention	0

5.1.3 Confortement bâtiment aux plâtrières et galerie

Le conseil départemental est propriétaire de la forêt du Groseau située sur le territoire de la Commune de Malaucène. Cette forêt intégrée au réseau des espaces naturels sensibles, accueille notamment des populations de chauve-souris à préserver.

Dans le cadre de l'appel à projets Plan de Relance de la DREAL 2022, le groupe Chiroptères de Provence a obtenu des subventions pour réaliser des opérations de restauration des bâtis favorables aux chiroptères.

Les ouvrages concernés sont un maset, situé dans la forêt départementale, et une ancienne galerie d'extraction de gypse, positionnée à l'aplomb des fours des anciennes plâtrières, et situées en limite du domaine départemental et de la propriété communale.

Le Conseil départemental de Vaucluse a déposé une déclaration préalable pour sa propriété, il est donc nécessaire pour la commune dépose une déclaration préalable pour conforter l'entrée de la mine.

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Madame Alexandrine MEYNAUD remarque les installations de pompes à chaleur sont de plus en plus nombreuses dans le village, elles peuvent entrainer des nuisances et elle demande si toutes ont fait l'objet d'une déclaration.

Monsieur le Maire répond qu'auparavant non mais maintenant dès qu'il y a un signalement, les propriétaires sont priés de régulariser.

5.2 Division en volume – bâtiment le Centenaire

Rapporteur : Michel ROURRE

Dans le cadre de la création d'une maison médicale et d'un pôle solidarité et d'un foyer logement géré par l'association du Centenaire, il est nécessaire de procéder à une division en volume d'une partie de la parcelle cadastrée section AP n° 1070 et notamment aux niveaux R+1 et R+2.

Avec l'avis favorable de la Commission Aménagement réunie le 10 octobre 2022, le conseil municipal valide l'état descriptif de division.

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Monsieur Michel ROURRE donne des précisions sur cette division : il s'agit de salles situées au 1^{er} et au 2^{ème} étage qui étaient situées dans l'enceinte du projet « logements séniors », la Commune récupère ces espaces qui devraient servir pour le rangement du matériel des associations.

6. Informations diverses

1.1. Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin

18 10 2022	COPIL CTG et Petite enfance	Mme Noella ROMMEL	Bilan 2021 des différentes actions de la CTG - Fiches actions CoVe - Fiches actions communes Bilan 2021 des services petite enfance
------------	-----------------------------	-------------------	--

1.2. Syndicats – comités syndicaux

17 10 2022	PNR Mont-Ventoux Bureau syndical et conseil de massif	M. le Maire	<p>PV du bureau syndical du 24 mai 2022</p> <p>Convention d'aménagement – membre institutionnel de l'association Destination Mont-Ventoux Provence</p> <p>Convention de partenariat pour le déploiement de la plateforme Outdoorvision au sein des PNR pour la période 2022 – 2023 – 2024</p> <p>Avenant à la convention Interparc pour le déploiement du fonds tourisme durable</p> <p>Renouvellement de la convention d'adhésion à la mission RGDP du CDG 26</p> <p>Coopération grecque – mandat spécial – disposition de prise en charge des frais exposés par les élus</p> <p>Pour avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation des délégués des communes de Saint Marcellin les Vaison et de Saint Romain en Viennois - PV du comité syndical du 09 juin 2022 - Compte rendu des délibérations du Bureau Syndical - Compte rendu des décisions de la Présidente - DM 1 – budget primitif 2022 - Admission en non-valeur – exercice budgétaire 2022, l'auberge de Savoillans - Auberge de Savoillans, renouvellement du bail commercial - Réponse à l'AMI Leader 2023-2027 - Projet agro-environnemental et climatique du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux 2023 -2027 - Désignation de la structure portant l'animation du site Natura 2000 « Mont-Ventoux » pour les années 2023-2024 et 2025 (annule et remplace) - Désignation de la structure portant l'animation du site Natura 2022 « Gorges de la Nesque » pour les années 2023, 2024 et 2025. - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent « chargé de mission Natura 2000 » « Ouvèze Toulourenc » et ressource en eau - Garde régionale forestière saison 2023 – recrutement d'agents contractuels non permanents liés à un besoin d'accroissement saisonnier d'activité - Attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional à 4 nouveaux bénéficiaires
------------	--	-------------	--

			- Désignations des représentants du PNR du Mont-Ventoux au Groupe d'Action Locale Ventoux (Gal)
20 10 2022	Rhône Ventoux	M. Henri ANDRIEUX	<p>Modification commission consultative des services publics locaux</p> <p>Mission d'aide à l'archivage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention avec le centre de gestion du Vaucluse - Demande de subvention à la DRAC PACA <p>Décision modificativen°1</p> <p>Commune d'Entraigues sur la sorgue – travaux chemin de la Lone – Transfert temporaire maîtrise d'ouvrage – convention entre la commune d'Entraigues sur la Sorgue/la communauté d'agglomération du grand Avignon/ Le syndicat Rhône Ventoux / Le syndicat d'énergie Vauclusien</p> <p>Commune de sorgues-convention quadripartite de facturation de la redevance</p> <p>Communes d'Entraigues, Sorgues, Vedène, Saint Saturnin convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance transport</p> <p>Cove - transfert au syndicat du résultat budgétaire assainissement de la commune de Carpentras</p> <p>Décision modificative n°1</p> <p>Commune de St Pierre de Vassols – Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage</p> <p>Commune de Pernes les Fontaines – Création d'une unité de déphosphatations sur la station d'épuration</p> <p>Partage des objectifs et de la stratégie du 3eme contrat de rivière « les Sorgues »</p>

1.3. Commissions communales

10 10 2022	Aménagement	M. le Maire	<p>Division en volume – bâtiment « Le centenaire »</p> <p>Déclarations préalables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme plantations • Huisseries de la mairie • Confortement bâtiment aux plâtrières et galerie <p>Bornage Chemin Saint Martin</p> <p>Information</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude OPAH et procédure de péril - Aléa Feu - Procédure de Déclaration d'Intérêt général sur secteur du Bosquet - Etude de non-incidence Natura 2000 secteur du Bosquet - Places de parking - lotissement des tilleuls
11 10 2022	solidarité	Mme Noëlla ROMMEL	<p>Noël 2022</p> <p>Octobre rose</p>
14 10 2022	moyens généraux	M. Michel ROURRE	<p>Fond de concours voirie – Cove</p> <p>Informations</p>

- Plan communal de sauvegarde

Monsieur Pierre GAC demande à Monsieur le Maire un retour sur l'exercice du Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire demande à Madame Martine FABRE de donner des informations sur la réunion de retour avec la préfecture de Vaucluse.

Monsieur Pierre GAC demande des précisions sur le dispositif FR ALERTE.

Monsieur le Maire explique pourquoi parfois il n'a pas fonctionné.

Monsieur le Maire pense que cet exercice a été satisfaisant et plusieurs points sont à améliorer, jouer un exercice n'est pas évident, la présence du SDIS est importante, en situation réelle, la mobilisation aurait été différente. Un 1^{er} débrief a eu lieu et sera complété avec les acteurs du dispositif afin d'améliorer le Plan communal de sauvegarde.

- Pôle territorial

Monsieur le Maire souhaite donner des précisions sur le projet de création d'un pôle territorial qui a fait l'objet d'un débat lors du dernier conseil communautaire à la CoVe.

Il s'agit d'un regroupement de huit intercommunalités autour de 4 thématiques :

- La mobilité
- Les déchets
- Les interScot
- La gestion des inondations

Les exigences des Maires de la CoVe quant à ce projet sont les suivantes :

- Que ce ne soit pas une métropole
- Que ce ne soit pas une strate de plus
- Avoir le choix d'adhérer à tel ou tel sujet
- Pas de rémunération du président de cet instance
- Pas de perte de compétences

Le dossier sera soumis à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire et présenté à la préfecture de Vaucluse début avril 2023.

Monsieur le Maire se dit aujourd'hui favorable mais il souhaite y travailler ensemble.

- Monsieur Gilles MANCEL demande qui a autorisé l'installation « des cascadeurs » sur le boulodrome des Palivettes.

Monsieur le Maire répond qu'une demande officielle a été déposée et acceptée, et la tarification de l'occupation du domaine public a été appliquée.

La séance est levée à 19h39